

CONDITIONS FINANCIERES ET REGLEMENTS

CONDITIONS FINANCIERES

L'Etat, en principe, devrait pourvoir aux dépenses de fonctionnement de l'établissement selon les clauses du contrat d'association. Néanmoins, il ne couvre pas toutes les charges et nous devons demander aux familles une participation financière dite **contribution familiale** (pour couvrir les charges d'entretien des bâtiments et de mise en sécurité et ceux afférents à l'enseignement religieux et à l'exercice du culte). S'y ajoutent éventuellement, les frais de pension ou demi-pension.

L'Institut, soucieux d'être ouvert à toutes les familles qui le souhaitent, établit une péréquation familiale uniquement (1) sur la contribution familiale en fonction du nombre d'enfants et des ressources. Lorsque les familles en situation financière difficile souhaitent faire une demande de réduction, celle-ci est accueillie avec bienveillance et étudiée par les Chefs d'établissement. La demande est à faire auprès de Mme LECLUZE (Service comptabilité).

(1) Sauf en B.T.S et en Bac Pro Métiers de la Sécurité, une grille de péréquation (sur la contribution familiale) prend en compte les ressources des familles et les charges pesant sur celles qui mettent plusieurs enfants dans l'enseignement catholique.

Nous remercions ceux qui peuvent verser une participation volontaire dans un esprit de solidarité.

Les tarifs (contribution familiale, hébergement, restauration, cotisation sportive UGSEL obligatoire) sont établis pour l'année scolaire et sont appelés en septembre.

Des appels financiers peuvent avoir lieu en cours d'année pour :

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • les échanges et les sorties pédagogiques • les activités culturelles et artistiques • la licence sportive ASIA individuelle facultative | <ul style="list-style-type: none"> • les œuvres intégrales étudiées (par ex. en français) • le manuel et le fichier de catéchèse |
|---|--|

Informations complémentaires :

- **Restauration : les absences pour stages, examens et journées pédagogiques sont prises en compte dans le tarif annuel et ne peuvent donner lieu à réduction**
- Changement de régime : cf. document « demande de changement de régime »
- Notre système informatique permet aux familles qui le souhaitent, un étalement mensuel des règlements par prélèvement automatique (**service gratuit**)
- Le retour du dossier « formulaires » pour le 16 Août est une des conditions pour ne pas avoir d'office l'application de la part de péréquation la moins favorable.
- Les règlements se font :
 - par chèque bancaire ou postal à l'ordre de "INSTITUT SAINT-LO"
 - par espèces exclusivement à la Comptabilité de l'INSTITUT
 - par prélèvement (se reporter au dossier « formulaires » pour l'autorisation de prélèvement). 10 prélèvements de sept à juin (1^{er} prélèvement au 15 sept cf paragraphe « modalités de prélèvement »)
- La facture sera disponible au téléchargement (format pdf) sur le site « Ecole directe » à partir du 1^{er} octobre. Si vous souhaitez une version papier de celle-ci merci de contacter le service comptabilité.

GRILLE TARIFAIRE DE REFERENCE 2025/2026 (montant indiqué multiplié par 10) CONTRIBUTION FAMILIALE

Classe de votre enfant	Maternelle	Primaire	Collège		L.G.T. 2 ^{nde} /1 ^{ère} Terminale	3 ^è Prépa Métiers	L.P.					S.T.S
			6 ^è /5 ^è	4 ^è /3 ^è			Bac prof MRC	Bac prof Métiers de la Sécurité				
							2 ^{nde} /1 ^{ère} /Term	2 ^{nde}	1 ^{ère}	Term Police Gendarmerie	Term Sapeur- Pompier	
Contribution familiale	Base pour calcul	31,10 €	31,10 €	62,80 €	76,70 €	76,70 €	57,90 €	57,90 €	57,90 €	57,90 €	57,90 €	89 €
	Maxi (selon péréquat ^o)	39,10 €	39,10 €	70,80 €	84,70 €	84,70 €	65,90 €	65,90 €				
Coût spécificité formation									32,50 €	48,40 €		139,10 €
Tenue vestimentaire 2 MS									11,90 € (1)			

(1) 2nde MS : équipement spécifique (2 pantalons, 1 sweat, 2 polos, 1 paire de chaussure, 1 veste, 1 parka, 1 casquette, 1 ceinture)
coût total 319 € dont participation 100 € Région Normandie et 100 € Institut Saint-Lô. Reste à charge pour l'élève : 119 €

Pour le calcul de la péréquation appeler le service comptabilité ou consulter notre site internet

**GRILLE TARIFAIRE DE REFERENCE 2025/2026 (montant indiqué multiplié par 10)
RESTAURATION**

Classe de votre enfant	RESTAURATION de ½ pension : 4 repas Lundi, mardi, jeudi, vendredi		RESTAURATION de pension 9 repas Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi		RESTAURATION de pension 7 repas Lundi, mardi, jeudi, vendredi		Date <u>prévisionnelle</u> de départ en fin d'année (après les cours) (1)
	Part fixe	Part variable	Part fixe	Part variable	Part fixe	Part variable	
Maternelle	26,70	36,20					jeudi 2 juillet 2026
Primaire	42,80	40,50					jeudi 2 juillet 2026
6 ^{ème}	48,70	44,90	85,90	99,10	67,40	77,70	mardi 23 juin 2026
5 ^{ème}	48,30	44,60	85,30	98,40	66,80	77,00	mardi 23 juin 2026
4 ^{ème}	48,00	44,20	84,70	97,70	66,20	76,30	lundi 22 juin 2026
3 ^{ème}	46,80	43,20	82,60	95,30	64,70	74,60	vendredi 19 juin 2026
2 ^{nde} LG	47,20	43,50	83,20	96,00	65,30	75,30	mardi 16 juin 2026
1 ^{ère} LGT	45,70	42,10	80,80	93,30	63,50	73,20	mercredi 10 juin 2026
Term LGT	45,70	42,10	80,50	92,90	63,20	72,90	mercredi 10 juin 2026
3 ^{ème} Prépa Métiers	43,50	40,10	76,30	88,10	60,20	69,40	vendredi 19 juin 2026
2 ^{nde} Pro MS	38,60	35,60	68,90	79,40	53,30	61,50	vendredi 12 juin 2026
2 ^{nde} Pro MRC	38,20	35,20	68,30	78,80	52,70	60,80	vendredi 12 juin 2026
1 ^{ère} Pro MS	36,30	33,50	65,00	75,00	51,20	59,10	vendredi 12 juin 2026
1 ^{ère} Pro MRC	34,80	32,10	63,20	72,90	48,20	55,60	vendredi 12 juin 2026
Term Pro MS Pompier	32,20	29,70	57,20	66,00	44,30	51,10	mercredi 13 mai 2026 retour du 23 et 24 juin 2026 (2)
Term Pro MS Police Gendarme	32,20	29,70	57,20	66,00	44,30	51,10	mercredi 13 mai 2026 retour du 23 et 24 juin 2026 (2)
Term Pro MRC	32,20	29,70	57,20	66,00	44,30	51,10	mercredi 13 mai 2026 retour du 23 et 24 juin 2026 (2)

(1) les tarifs de restauration sont déterminés en fonction d'une date théorique de départ en fin d'année. Si toutefois celle-ci devait être avancée un avoir, sur part variable, vous sera établi, si elle devait être repoussée une facture complémentaire sur part variable vous sera transmise.

(2) pour la période du 18 mai au 19 juin 2026, si votre enfant, faute de stage, doit revenir à l'Institut, une facturation supplémentaire sera établie

Ticket repas externe à l'unité : **MAXI 2 repas par semaine sauf BTS** :

Ecole : Maternelle : 5,35 €
Primaire : 6,55 €

Collège, LGT, LP : 7,75 €

BTS : tarif Crous
(2024/2025 : 3,35 €)

**GRILLE TARIFAIRE 2025/2026 (montant indiqué multiplié par 10)
HEBERGEMENT**

Classe de votre enfant	Collège		L.G.T. 2 ^{nde} /1 ^{ère} Terminale	L.P.		S.T.S
	6 ^e /5 ^e	4 ^e /3 ^e		3 ^e Prépa Métiers	Bac prof	
HEBERGEMENT Pension (lundi au vendredi)	181,00 €	181,00 €	181,00 €	181,00 €	181,00 €	181,00 €

**GRILLE TARIFAIRE 2025/2026 (montant indiqué multiplié par 10)
ETUDES / GARDERIE**

Classe de votre enfant	Garderie Maternelle	CP	Etudes Primaire CE1 à CM2	Etudes Collège		Etudes L.G.T. 2 ^{nde} /1 ^{ère} Terminale	Etudes L.P.	
				6 ^e /5 ^e	4 ^e /3 ^e		3 ^e Prépa Métiers	Bac prof
Etudes / Garderie	Gratuite	16,50 €	22,80 €	16,50 €	16,50 €	16,50 €	16,50 €	16,50 €

MODALITES DE REGLEMENT PAR PRELEVEMENT

A compter de la rentrée 2025, les prélèvements s'effectueront sur une période de 10 mois de septembre 2025 à juin 2026 et non plus sur 9 mois comme les années précédentes. Ceci afin d'alléger les mensualités.

La facturation étant établie fin septembre / début octobre, le premier prélèvement du mois de septembre (le 15) sera une estimation la plus proche de la réalité et sera calculé en fonction de la classe et du régime de votre enfant.

Les 9 prélèvements suivants (oct 2025 à juin 2026) seront établis de la manière suivante :

$$(\text{total facture} - 1^{\text{er}} \text{prélèvement} - \text{Acomptes éventuels})/9$$

Pour le calcul du premier prélèvement (1), les éléments suivants sont pris en compte :

- Classe de l'élève
- Régime de l'élève
- Coût spécifique de formation (Bac pro MS)
- Tenue vestimentaire (2MS)
- Acompte versé

Ne sont pas retenues dans le calcul du premier prélèvement :

- La péréquation
- La participation à l'Association des Parents d'Elèves
- La cotisation UGSEL

Voici le montant du 1^{er} prélèvement qui sera appliqué pour le mois de septembre selon la classe de votre enfant et selon son régime :

Tableau du 1 ^{er} prélèvement du 15 septembre					
	Externe	Demi-pensionnaire	Pensionnaire 9 repas	Pensionnaire 7 repas	BTS Pensionnaire (hors repas au ticket)
Maternelle	30	93			
Primaire	30	114			
6 ^{ème}	62	156	400	360	
5 ^{ème}	62	155	410	370	
4 ^{ème}	76	168	423	383	
3 ^{ème}	76	166	418	379	
2 ^{nde} LG	76	167	408	370	
1 ^{ère} LGT	76	164	414	377	
Term LGT	76	164	414	376	
3 ^{ème} Prépa métiers	57	141	375	340	
2 ^{nde} Pro MS	84	158	413	379	
2 ^{nde} Pro MRC	57	130	357	324	
1 ^{ère} Pro MS	110	180	414	384	
1 ^{ère} Pro MRC	57	124	357	325	
Term Pro MS Pompier	201	262	488	460	
Term Pro MS Police	61	123	349	321	
Term Pro MRC	57	119	345	317	
BTS MCO1	86				267
BTS MCO2	92				273